



Ordonnance n° 86-1243 du 1er/12/1986
Relative à la liberté des prix et de la

Arrêté du 29 juin 1990
Relatif à la publicité des prix pratiqués par des
professionnels intervenant dans la
concurrence transactions immobilières

BAREME DES HONORAIRES

En vigueur à compter du 01/07/2023

La TVA est incluse au taux de 20%

I) TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

- Ventes d'immeubles, de biens immobiliers, de droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, mixte ou commercial, ventes de terrains,

Honoraires forfaitaires de

8.000 € T.T.C sur le montant du prix de vente ou de cession inférieur ou égale à 125.000€

11.000 € T.T.C sur le montant du prix de vente ou de cession de 125.001€ à 175.000€

13.500 € T.T.C sur le montant du prix de vente ou de cession de 175.001€ à 225.000€

16.000 € T.T.C sur le montant du prix de vente ou de cession de 225.001€ à 300.000€

Honoraires proportionnels de

5,5 % sur la tranche de prix entre 300.001 € et 800 000€

5% sur la de prix entre 800 001 € et 999 999€

4,5% sur la tranche de prix excédant 1 000 000€

II) HONORAIRES DE GESTION

Honoraires à la charge du bailleur.

- Les honoraires de gestion sont de 7 % HT sur la totalité des encaissements soit 8.4 % T.T.C.

III) LOCATIONS DE BIENS

1°) Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 6/07/1989, art. 5)

	Modalités (En % du loyer annuel hors charges)	A LA CHARGE DU
◆ Entremise et négociation	1.50 %	- Bailleur
◆ Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail	4.50 % 4.50 % max 8€/m ²	- Bailleur - Locataire
◆ État des lieux location vide ou meublée	1.50 % 1.50 % max 3€/m ²	- Bailleur - Locataire

2°) Locaux à usage commercial ou professionnel ou industriel

Honoraires à la charge du locataire.

a) *Sans versement d'un droit d'entrée ou "pas de porte"*

13 % du loyer hors charges de la 1 ère année.

b) *Avec versement d'un droit entrée ou "pas de porte"*

Barème identique à celui de "Transactions Commerciales" (Titre II) (minimum forfaitaire 1.525 €)

3°) Locations garage, aire de stationnement, locaux de droit commun

Honoraires à la charge du bailleur et du locataire.

Un mois de loyer hors charge.

IV) Avenant au contrat de location ou changement de locataire

Toutes modifications du bail entraineront des frais de 3% du loyer annuel hors charges + TVA au taux en vigueur ;

Carte professionnelle n° CPI 4901 2023 000 000 016 délivrée par la CCI de Maine et Loire
N° TVA Intracommunautaire FR33952666592 – SIREN 952 666 592

GARANT : GALIAN 89, rue de la Boétie 75008 PARIS n° 46739 D à hauteur de Transaction : 120.000 € - Gestion : 120.000 €
Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD sous le n° de police n° 120 137 405.